

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.44

Rétrocession de concession cinéraire – Caverne à Patras

Le 8 juin 2017 par acte de concession n° 3612, Madame Nicole GALUSZKA née DECUBBER a fait l'acquisition d'une caverne au cimetière de Patras (allée 6 côté gauche secteur rouge n°1) pour une durée de quinze ans au prix de 152.00 euros.

Pour des motifs personnels en lien avec un changement de domicile et de département, Madame GALUSZKA a sollicité par courrier en date du 26 février dernier la rétrocession de cette concession. Conformément à la réglementation, elle a également fait procéder à l'exhumation du corps de son époux le 21 février 2024.

La Ville de Marmande n'y voyant pas d'opposition, accède à sa demande, libérant ainsi une place au cimetière de Patras.

L'indemnisation se calcule dans la limite des deux tiers du prix acquitté au profit de la commune au prorata du temps restant dû.

Madame GALUSZKA a réglé du mois de 06/2017 à 02/2024 soit 81 mois sur 180 mois (15 x 12 mois).

Temps restant à courir : 180 mois – 81 mois = 99 mois

Ce qui donne par rapport à la somme restant à courir : $152.00 \times (99/180) = 83.60$ euros soit un reversement à effectuer de $83.60 \times 2/3 =$ **55.73 euros.**

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide et **accepte** la rétrocession à Madame GALUSZKA Nicole résidant 20 avenue de l'Europe Appartement 231 – 59139 WATTIGNIES, pour la somme de **55.73 euros** correspondant au trop versé au titre de sa concession cinéraire au cimetière de Patras.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024.

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET

